

GARANTIE CONCEPT

Portes d'acier MÉLYMAX

Conditions

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Afin de respecter la garantie lors d'un changement de propriétaire, la facture originale de l'achat doit être disponible.

Pièces et main-d'œuvre

L'acheteur initial bénéficie d'une garantie pièces et main-d'œuvre pour une période de 24 mois suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et à installer, à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire de la guillotine). À la fin de cette période, les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions comme stipulé dans le présent document. Les pièces réparées ou remplacées seront garanties pour la période restante sur la garantie originale.

Installation

L'installation du produit devra suivre les règles de l'art de notre industrie. Le produit doit être installé à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation préalable de Fenêtres Concept.

Important – Inspection par notre distributeur

Vous devez inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

Réclamation sur garantie / appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous devez, en tant que « Distributeur autorisé », vous rendre sur les lieux pour constater les demandes de votre clientèle. Les pièces réparées ou remplacées seront garanties pour la période restante de la garantie.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225 \$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées, et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour FAB à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

Exclusions :

La moustiquaire n'est pas garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Les déchirures sur les coupe-froid incluant le balai de bas de porte ne sont nullement garanties.

Fenêtres Concept ne prend pas à sa charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, ni le retrait ni la réinstallation des produits. Les contre-portes installées devant nos portes d'acier annulent automatiquement toute garantie. (Les portes moustiquaire qu'on enlève à l'automne pour la période hivernale n'affectent en rien la garantie)

Panneau de porte ou latéral

En acier de NOVATECH ou maronites est garanti pour une période de 10 ans. Le gauchissement jusqu'à 1/4" est accepté par l'industrie. De plus, le pourtour de bois qui retient les panneaux d'acier peut éventuellement fendiller, ce qui n'affecte en rien le bon fonctionnement du produit.

Panneau de porte ou latéral Edge ou Climatec garanti à vie. Voir www.verreselect.com.

Exclusion :

Si vous installez une contre-porte d'aluminium, votre garantie s'annule automatiquement.

Le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dus aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants.

- 20 ans sur porte d'acier blanche
- 25 ans sur porte peinte
- 2 ans sur revêtement de PVC ou d'aluminium
- 5 à 10 ans sur les vitraux (selon le fournisseur)
- 2 ans sur balai, coupe-froid et pentures

2 ans
[sur main d'œuvre]

L'INCOMPARABLE

QUALITÉ CONCEPT

www.fenetresconcept.com

Peinture du panneau de porte ou latéral

Les portes peintes sont garanties pour une période de 25 ans. Cette garantie vous assure que la peinture ne pèlera pas, ne quadrillera pas, ne se fissurera pas, ne fendillera pas dans des conditions normales. Cette garantie ne couvre pas l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. Une pièce défectueuse sera repeinte à la couleur d'origine commandée. Il est toutefois possible qu'une variation de couleur soit imputable au temps écoulé par rapport aux composantes d'origine.

Des marques d'usure autour de la poignée seront considérées comme normales et ne seront pas couvertes par cette garantie.

Peinture blanche du fournisseur

La peinture blanche du fournisseur est garantie 20 ans.

Peinture de couleur du fabricant

La peinture de couleur est garantie 25 ans.

Bâti (cadre) de bois et son assemblage

Garanti pour une période de 10 ans contre tout défaut de fabrication. Le bois que nous utilisons est du pin jointé, séché au four et qui retient le bon taux d'humidité. Lors de l'installation, assurez-vous que le cadre soit installé à l'équerre et n'entraîne pas de torsion en raison d'une installation non conforme.

Composantes (main-d'œuvre non couverte)

Produits	Garantie m-d'œuvre	Garantie pièces	Produits	Garantie m-d'œuvre	Garantie pièces
Peinture pour panneau ou latéral peinture (couleur)	5 ans	25 ans	Accessoires Moustiquaire coulissante Moustiquaire MSA (porte) Moustiquaire rétractable	2 ans	2 ans
Peinture blanche du fournisseur	2 ans	20 ans		aucune	aucune
Porte d'acier Novatech ou Masonite	2 ans	10 ans		2 ans	10 ans
Porte Edge ou Climatec	2 ans	à vie			
Pentures en laiton massif ou inoxydable Pentures à billes régulières et ressort Balais, coupe-froid et couronnes Écrou (flush bolt) Ferme porte et barre panique Œil magique Barrure multipoint	2 ans	à vie	Recouvrement de PVC Recouvrement d'aluminium Arcan Recouvrement d'aluminium Gentek	2 ans	2 ans
	2 ans	2 ans		2 ans	à vie
	2 ans	2 ans		2 ans	2 ans
	2 ans	2 ans	Seuil d'aluminium extrudéSeuil commercial	2 ans	2 ans
	2 ans	5 ans	Barrotins PVC ou aluminium guillotine cadre de résine Guillotine-cadre de PVC Guillotine peinte	2 ans	2 ans
Moulure de thermos PVC blanc Moulure de thermos peint Moulure de thermos aluminium blanc / peint Moulure de retenue PVC blanc Moulure de retenue aluminium Moulure 3/4 3/4 pour latéral pleine vitre	2 ans	10 ans	Thermos ou vitraux Thermos ou vitraux (bris thermique)	2 ans	10 ans
	2 ans	2 ans		2 ans	1 an
	5 ans	à vie			
	2 ans	2 ans			

Revêtement de PVC et/ou aluminium

Garanti pour une période de 2 ans contre tout défaut de matériel ou de fabrication. Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants.

Les vitraux de porte

Les vitraux de porte sont assujettis aux garanties de nos fournisseurs (guillotine : infiltration d'eau 2 ans).Novatech

www.novatechgroup.com // Verre Select www.verreselect.com // Masonite www.masonite.com

Bris spontané du verre (bris thermique)

Garantie 1 an.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur ces produits. Pour le nettoyage, utilisez un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

L'INCOMPARABLE
QUALITÉ CONCEPT